LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_207-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Jean-Michel SCOUARNEC, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JÉGLOT, Nicolas TOUDIC, Mickaël DABET, Alain LEGLATIN, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Laurent BERTHO.

Membres excusés ou absents :

Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice HENRY (pouvoir à Magalie LAUNAY), Isabelle ERMEL (pouvoir à Marie-Hélène GANNAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gaëlle HENO), Laurence AKOSSI (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Hervé MORIN), Philippe PRESSE (pouvoir à Lucas CLEMENT), Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Mickaël LEVEAU, Yvon PERRIN, Pascal BAZIN, Isabelle GORÉ CHAPEL (pouvoir à Philippe JOSSÉ).

Secrétaire de séance : Yohann HERVO.

CC_2026_207 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES ET CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4, notamment les procédures relatives aux effacements de dettes et à la clôture pour insuffisance d'actif ;

VU les états et pièces justificatives transmis par le comptable public, détaillés en annexe ;

Les créances listées, d'un montant total de 23 001,37 €, sont devenues irrécouvrables en raison de leur prescription, de l'insuffisance d'actif ou de l'impossibilité de recouvrement (liquidation judiciaire, décès sans succession, etc.). Conformément aux règles comptables, ces créances doivent être mandatées aux comptes : 6542 (créances irrécouvrables) ou 6541 (créances anciennes prescrites).

Détail des créances par budget :

Compte	Budget	N° pièce/liste	Montant (€)
6541	Général (15000)	7816272212	1 288,60
	Déchets (15001)	7778930512	12 748,68
6542	Déchets (15001)	1234840500	424,00
		1233479269	210,00
		1300620896	105,58
		1201290768	154,00
		1300771803	490,50
		1300710706	26,60
		1227850504	115,97
		1251657083	376,21

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_207-DE

6542	Déchets (15001)	1276153564	563,00
	Assainissement (15100)	1201290768	282,34
		1276153564	1 585,02
	Général (15000)	1292002795	4 630,87
		TOTAL	**23 001,37 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'admettre en non-valeur les créances ci-dessus, pour un montant total de 23 001,37 €, et d'accorder décharge au comptable public pour ces sommes ;
2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, y compris les mandats de non-valeur aux comptes 6541 et 6542 ;
3. De charger le service financier de transmettre la présente délibération au comptable public pour exécution.

Exercice : 69
Présents : 56
Pouvoir(s) : 10
Pour : 66
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 novembre 2026
Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06 15:38:43 +01'00'

Le secrétaire de séance
Yohann HERVO